

Édito



En 2018, la MDPH a intégré la Direction de l'Autonomie du Conseil départemental. L'organisation de cette Direction a évolué au 1^{er} septembre 2023 pour améliorer la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. L'objectif est d'améliorer la transversalité entre les services de la direction autonomie et de rendre plus visible son action auprès de la population et des partenaires. Cette organisation doit aussi évoluer pour développer la politique autonomie sur tout le département : renforcer le pouvoir d'agir de l'utilisateur, développer la prévention et la proximité.

Elle doit également concilier les besoins de la population avec une évolution maîtrisée de l'offre médico-sociale et des dépenses dans le champ de l'autonomie.

Cette réorganisation apporte des modifications dans l'organisation de la MDPH :

- La Directrice de la MDPH devient également la Directrice de l'Autonomie. Elle a une vision transversale sur l'activité réalisée par la MDPH, le contrôle d'effectivité des plans d'aide PCH (prestation de compensation du handicap) et l'évolution de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap.
- Un pôle en charge de la stratégie partenariale et de l'animation territoriale de la politique autonomie est créé.
- Un service d'appui au pilotage et à la qualité de service est mis en place. Il est en charge du système d'information de la MDPH, de la démarche qualité, du contentieux, de la démarche réponse accompagnée pour tous et de l'accueil familial.
- Le service médical intègre le service évaluation de la MDPH pour renforcer la pluridisciplinarité de l'évaluation des situations.

Une communication sera réalisée en 2024 sur les possibilités d'accueil, d'information et d'orientation du public au sein des MDS (Maisons départementales de la Solidarités). Les conseillers autonomie, vont devenir les référents de proximité pour les personnes déposant un dossier à la MDPH.

Madame Cécile CHEVILLARD, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Autonomie, Personnes âgées et Personnes en situation de handicap.

UNE

Une convention pour l'amélioration du service rendu par la MDPH

Une Convention entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Conseil départemental d'Indre et Loire et la MDPH a été signée à l'été 2023 pour l'amélioration du service rendu par la MDPH. Cette convention vise à apporter un appui à la MDPH pour améliorer durablement ses délais de traitement et renforcer le pilotage de l'activité. Elle définit les engagements respectifs de la CNSA, du Conseil départemental et de la MDPH dans le déploiement d'un plan d'actions et apporte un renfort de moyens (1 instructeur et 1 infirmière) sur 13 mois.

Ce plan d'action a été établi sur la base d'un diagnostic approfondi des procédures de traitement des dossiers, réalisé en lien avec une mission d'appui opérationnel de la CNSA.

Parmi les actions inscrites dans la convention :

- L'activité de la MDPH est complètement dématérialisée : tout dossier reçu en format papier est systématiquement enregistré dans les 48 heures maximum après sa réception. L'outil informatique a cependant besoin d'être fiabilisé pour ne pas occasionner de dysfonctionnement dans le parcours de traitement des dossiers.
- Une revue des pièces obligatoires à joindre au dossier de demande, ayant permis un élargissement des pièces recevables (justificatif de domicile, justificatif d'identité).
- La diminution du délai pour l'envoi des pièces complémentaires, en cas de dossier incomplet.
- Le passage de toutes les 1^{ères} demandes, de toutes les demandes de révision et de renouvellement en équipe pluridisciplinaire
- La mise en place d'une organisation dédiée pour proroger le maximum de droits de façon automatique, dans le respect du cadre réglementaire, pour éviter le dépôt de demande de renouvellement aux personnes pouvant bénéficier de droits sans limitation de durée.
- Une attention particulière des professionnels pour un alignement des droits de toutes les demandes.

Les indicateurs d'activité et de satisfaction de votre MDPH sont consultables sur le site de la CNSA : <https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/barometre-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees/donnees-du-barometre-par-mdph>

INFORMATIONS MDPH

ADRESSE

38, rue Édouard-Vaillant - CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 75 26 66 - Fax : 02 47 75 26 38

Mail : info@mdph37.fr

Site : www.mdp37.fr

HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Un numéro de téléphone unique : 02 47 75 26 66

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Fermeture de la MDPH tous les jeudis après-midi

ECHO DU MEDICO-SOCIAL

1^{er} Dispositif d'Auto-Régulation (DAR) d'Indre-et-Loire

Ce dispositif existe dans d'autres départements de la Région Centre Val de Loire (Cher, Loiret). L'Éducation nationale et l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'appuient sur les expériences existantes dans ces départements. Le DAR ne se substitue pas à d'autres dispositifs mais les complète (en plus de l'offre médico-sociale, Unité d'enseignement en maternelle UEMA, Unité d'enseignement en élémentaire autisme UEEA...)

Objectif du DAR 37

L'objectif du DAR est de permettre à des enfants âgés de plus de 6 ans de bénéficier d'une scolarisation ordinaire. Pour cela, une école avec le soutien d'une équipe médico-sociale met en place le Dispositif d'auto-régulation. Toute l'équipe enseignante est sensibilisée au fonctionnement du DAR et un enseignant du DAR complète l'équipe de l'établissement.

Le dispositif a commencé avec 3 enfants (de classe d'âge différente car les enfants doivent être présents dans leur classe) et pourra concerner jusqu'à 10 enfants maximum par établissement.

Le DAR est porté par l'association Enfance et pluriel et se met en place à l'école Maryse Bastié sur Tours.

Une notification de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) est nécessaire pour bénéficier de ce dispositif. Cette orientation se demande via un formulaire MDPH.

Coordonnées Enfance et pluriel : 02 47 86 27 04 - sessad-plessisbotanique@enfance-pluriel.fr

PERMANENCES ASSOCIATIVES

Planning familial



Vous pouvez être reçu sur rendez vous une fois par mois à la MDPH par les bénévoles du Planning familial, pour toutes questions autour de votre vie affective et sentimentale. Les prochaines permanences auront lieu : 22 décembre 2023, 26 janvier 2024, 23 février, 22 mars et 26 avril de 14h30 à 16h30.

Prendre rendez-vous au 02 47 20 97 43

EMPLOI

Programme Transition Jeunes



C'est un programme d'appui à la détermination du projet professionnel pour les jeunes :

- Dès 16 ans
- Résidant en Indre et Loire
- Accompagnés par un IME (institut médico éducatif), un IEM (institut d'éducation motrice) ou un SESSAD (service d'éducation de suite et de soins à domicile).

L'équipe est composée d'un conseiller en insertion, d'un ergothérapeute, d'un neuropsychologue, d'une coordinatrice et d'une assistante administrative.

L'objectif de ce programme est de repérer les compétences du jeune et son potentiel de progression pour l'accompagner dans sa transition vers la vie active.

Ce programme est proposé par l'ARPS Fontenailles sur deux lieux :

- Au Château de Fontenailles à Beaumont Louestault.
- Dans les locaux de Cap Emploi, 45 rue du Mûrier à Saint-Cyr-sur-Loire.

Pour tout renseignement, contacter l'équipe au 02 47 24 41 02 ou par mail à transitionjeunes37.fontenailles@arps.fr

Dispositif Formation accompagnée

La Formation Accompagnée est un service médico-social qui assure un accompagnement durable favorisant l'insertion et le maintien en formation des personnes en situation de handicap dans un organisme de formation du milieu ordinaire. Ce dispositif est financé par l'ARS Centre Val de Loire.



Ses missions principales :

- Favoriser l'inclusion et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap en formation.
- Réduire les inégalités de chances des personnes en situation de handicap en formation.

Vous êtes inscrit en formation et vous souhaitez être accompagné :

- Pour l'entrée en formation
- Ou pour vous maintenir dans la formation

Critères d'éligibilité :

- Vous avez une RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé,
 - Ou vous êtes en cours de reconnaissance
 - Ou vous avez bénéficié d'un PPS : Plan Personnalisé de Scolarisation.
- Vous avez plus de 16 ans
- Vous résidez en Indre-et-Loire.

Tout au long de votre parcours de formation, l'équipe vous informe sur vos droits, évalue vos besoins spécifiques en formation au regard de votre situation de handicap, met en place avec l'organisme de formation les aménagements nécessaires à la réussite de votre parcours de formation, sensibilise vos formateurs /enseignants aux situations de handicap.

Contacts : 02 47 30 14 80
formationaccompagnee37.fontenailles@arps.fr
www.arps-fontenailles.fr

RÉPIT ET PROCHES AIDANTS



Handi Pause : lancement en janvier 2024

Une plateforme numérique pour favoriser le répit des aidants permettra de mettre en lien :

- Des parents d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

- Et des bénévoles qui viendront accompagner l'enfant.

Les accompagnements seront possibles tous les jours de la semaine y compris le weekend.

En fonction des besoins de la famille, les bénévoles disponibles interviendront en binôme au domicile de l'enfant durant 3 heures.

Les bénévoles (étudiants ou professionnels du secteur sanitaire et social) bénéficieront d'une formation assurée par les professionnels du Pôle Ressource Handicap 37.

Objectifs :

- Permettre une solution de répit aux familles d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Favoriser le bien-être des familles
- Faciliter la vie familiale et/ou personnelle et/ou sociale
- Permettre aux bénévoles de s'inscrire dans une action de solidarité
- Permettre aux étudiants bénévoles de valoriser leur expérience dans leur parcours de formation.

Ce projet est porté par l'association Enfance et pluriel avec les équipes du Pôle ressource handicap et de Parent'aïles.

Contact : Sonia Pareux – 06 24 21 02 77

s-pareux@enfance-pluriel.fr

LOISIRS, SPORT, CULTURE

Asso Au fil des images



Danse et activités pour tous

Depuis plus de 10 ans, une association tourangelle œuvrait pour permettre à une vingtaine de personnes en situation de handicap, d'accéder à la culture et aux pratiques artistiques et de s'inscrire à des cours de danse pour des jeunes et des adultes.

Pour des raisons diverses, cette association a arrêté ses ateliers.

L'association Au fil Des Images a permis de continuer à proposer ces ateliers.

L'objectif est de rendre la danse et les activités liées à la forme et au bien-être accessibles à tous au-delà de toutes les différences.

Activités proposées :

- Des ateliers de danse pour des jeunes et des adultes.
- Des ateliers culturels et artistiques pour des personnes en situation de handicap.
- Des représentations chorégraphiques handidanse.
- Des manifestations valorisant la mixité de pratique culturelle et artistique handi-valide.
- Des ateliers de sensibilisation handicap pour diverses structures (école, association, entreprise, centre de loisirs).

De septembre à décembre 2023 des ateliers danse contemporaine, danse africaine, cirque, danse hip-hop, chant, sont programmés le samedi au centre social plurielles.

Contact : 06 14 45 08 87 - asso.aufildesimages@gmail.fr

Rompre l'isolement et trouver des activités

Une des missions de la MDPH est de faciliter l'accès à l'information pour tous.

Grâce aux échanges réguliers avec les partenaires et les associations, les activités accessibles sont mises en ligne sur le site de la MDPH 37.

Vous recherchez une activité de loisirs, vous souhaitez connaître les clubs de sports inclusifs, vous avez envie de participer à des forums, des cafés des aidants... retrouvez ces informations sur le site www.mdph37.fr/actualites.

LA MDPH À VOTRE RENCONTRE

La MDPH a plusieurs missions. Elle évalue les besoins de compensation des personnes en situation de handicap et permet l'accès aux droits et aux prestations.

Elle a aussi pour mission d'informer les personnes en situation de handicap, les aidants, les professionnels et toutes les personnes qui ont des questions autour du handicap.

La présence des professionnels de la MDPH pendant les événements publics est donc importante, pour vous rencontrer.

Depuis le mois de septembre, la MDPH a participé à :

- La journée sport et handicap à Saint Avertin, le samedi 16 septembre
- Au village santé à Tours, le samedi 30 septembre
- A la journée nationale des aidants à Saint Cyr sur Loire, le vendredi 6 octobre
- Différentes actions dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées, du 20 au 24 novembre
- La journée des Dys à Tours, le samedi 2 décembre.